

Les agences et observatoires régionaux de l'environnement

Les observatoires et les agences sont des organismes associés à la Région et à l'État, qui accompagnent la mise en œuvre des politiques environnementales.

L'Observatoire régional de santé (ORS) Île-de-France

L'ORS Île-de-France, créé en 1974, est un organisme qui contribue à l'aide à la décision dans le domaine sanitaire et social. Il a pour vocation de renforcer le dispositif régional d'observation de l'état de santé en vue d'améliorer les connaissances en Île-de-France. Il a, dans ce contexte, acquis une expertise notamment sur les grandes problématiques de santé environnementale qui touchent la région telles que l'exposition à la pollution atmosphérique urbaine ou encore au bruit.

L'ORS rassemble, analyse et valorise au travers d'études et d'outils cartographiques les données dont disposent les administrations, les institutions et les organismes du domaine de la santé. L'ORS réalise également des enquêtes spécifiques lorsque les données manquent ou sont incomplètes. Il travaille en partenariat avec les institutions impliquées dans le domaine de la santé publique : services de l'État, agences de santé, collectivités territoriales, organismes de recherche, organismes de protection sociale, professionnels de santé, etc.

Département technique autonome de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France (IAU îdF), l'ORS est financé à parts égales par l'État et la Région Île-de-France.



Ses objectifs et son programme d'études annuel sont notamment définis par les représentants du conseil régional et de l'État dans la région et, dans l'avenir, également par l'Agence régionale de santé.

→ @ www.ors-idf.org

L'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (Arene) d'Île-de-France

L'Arene, organisme associé au conseil régional, pôle d'expertise et de ressources de référence, favorise l'intégration du développement durable en Île-de-France.



L'Arene accompagne dans leurs démarches de développement durable les collectivités locales et les acteurs régionaux.

Ses domaines d'intervention actuels sont les énergies renouvelables et locales, la maîtrise de l'énergie et l'efficacité énergétique, le développement économique, l'économie sociale et solidaire, l'emploi, les territoires, quartiers et constructions durables, les agendas 21 locaux, la mobilité, l'éducation à l'environnement et l'écocitoyenneté, la solidarité Nord-Sud, la prospective... Ils reflètent la diversité du concept de développement durable.

En collaboration avec la Région, et en tant que partenaire des acteurs locaux, l'Agence initie, dynamise, essaime et pérennise les projets écoresponsables. Elle accompagne et facilite les conditions de leur mise

en œuvre, repère et favorise l'émergence et la diffusion des bonnes pratiques, anticipe les freins au changement, imagine les solutions nouvelles.

L'Arene agit également au sein des réseaux nationaux et européens des agences régionales de l'énergie et de l'environnement (Rare et Fedarene). Elle anime, coanime plus d'une dizaine de réseaux d'acteurs incontournables dans leur domaine ou s'engage auprès d'eux.

Produire, mobiliser, transmettre les connaissances, expertises et ressources dans un souci d'intérêt général, telle est la finalité de l'Arene. Ses travaux sont relayés sur son site Internet qui met à disposition en téléchargement l'ensemble de ses ressources, outils méthodologiques, rapports, fiches techniques et actualités.

→ @ www.arenidf.org

L'Agence des espaces verts (AEV) de la Région Île-de-France

Un outil de protection unique

Depuis 1976, l'AEV met en œuvre la politique « verte » de la Région Île-de-France. Cet établissement public est un outil original, propre à l'Île-de-France.



Avec un mot d'ordre : protéger les espaces naturels menacés par la poussée de l'urbanisation

La dotation du conseil régional d'Île-de-France permet d'acquérir,

d'aménager et de gérer des terrains (forêts, sites écologiques, espaces agricoles, coulées vertes, secteurs à réhabiliter...) ainsi que d'attribuer des subventions aux collectivités territoriales pour les inciter à créer ou maintenir des espaces naturels (parcs, bois, espaces verts de proximité, jardins familiaux, plantations...).

Mais l'engagement de l'AEV va bien au-delà de la simple protection foncière. L'AEV a initié, en parallèle, une vaste démarche de sensibilisation et d'éducation à l'environnement auprès des écoliers d'Île-de-France et du grand public, pour que chacun prenne conscience de l'incroyable diversité du patrimoine naturel régional et apprenne à le protéger.

Au travers de trois missions principales

L'action de l'AEV vise à accroître les espaces naturels ouverts au public et renforcer la place de la nature dans la ville ; à participer au maintien des espaces agricoles périurbains et au développement de l'agriculture biologique ; à conforter la préservation de la biodiversité en Île-de-France.

→ @ www.aev-iledefrance.fr

Airparif : l'association de surveillance de la qualité de l'air en Île-de-France

Fondée en 1979, Airparif est une association indépendante (type loi 1901 à but non lucratif), avec un conseil d'administration composé de quatre collèges égaux : État, collectivités (Région et départements), associations de protection de l'environnement et des consommateurs,

et industriels. Airparif est agréée par le ministère de l'Environnement pour la surveillance de la qualité de l'air et l'information du public en Île-de-France, conformément à la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (1996), tout

comme la trentaine d'autres associations françaises de surveillance de la qualité de l'air regroupées au sein de la fédération Atmo.

Une quinzaine de polluants sont obligatoirement surveillés selon les réglementations françaises et européennes (oxydes d'azote, particules PM10 et PM2,5, ozone, benzène, hydrocarbures, métaux lourds...). Mais au-delà de ces seuls polluants réglementés, ce sont au total une soixantaine de composés qui sont suivis par Airparif (formaldéhyde, pesticides, dioxines...) en permanence, lors de campagnes de mesure et avec l'appui d'outils de modélisation.

Les missions d'Airparif

- Surveiller la qualité de l'air grâce à un dispositif de mesure et à des outils de modélisation.
- Comprendre et analyser les phénomènes de pollution.
- Informer les citoyens, les médias, les autorités et les décideurs.
- Participer au dispositif opérationnel d'alerte à la pollution atmosphérique.
- Prévoir et diffuser chaque jour la qualité de l'air.
- Évaluer les stratégies de lutte contre la pollution atmosphérique mises en place ou envisagées par les autorités.

→ @ www.airparif.asso.fr



Bruitparif

Bruitparif est l'observatoire du bruit en Île-de-France, une association créée en 2004 à l'initiative du conseil régional d'Île-de-France, à la demande des associations de défense de l'environnement.



Lieu de concertation, Bruitparif fédère les principaux acteurs de la lutte contre le bruit, regroupés en six collèges : la Région Île-de-France, les services et établissements publics de l'État, les collectivités territoriales, les activités économiques, notamment les grands opérateurs de transports, les professionnels de l'acoustique et les associations de défense de l'environnement et de protection des consommateurs. Au sein de sa zone de compétence qui recouvre l'ensemble du territoire régional, Bruitparif a pour missions de :

- Mesurer et évaluer le bruit afin de mettre à disposition des Franciliens des éléments objectifs de caractérisation de l'environnement sonore et aider les acteurs publics dans leur prise de décision (déploiement d'un réseau de surveillance, laboratoire d'exploitation et d'analyse du bruit, recherche et développement).
- Accompagner les décideurs pour que l'environnement sonore soit pris en compte dans l'élaboration des politiques d'aménagement, de déplacement et de santé (application de la directive européenne 2002/49/CE sur le bruit dans l'environnement visant la mise en œuvre de cartes stratégiques de bruit et de plans de prévention du bruit dans l'environnement, animation du Forum des acteurs franciliens pour une meilleure gestion de l'environnement sonore).

- Sensibiliser les Franciliens à l'importance de la qualité de l'environnement sonore et aux risques liés notamment à l'écoute des musiques amplifiées.

→ @ www.bruitparif.fr

Natureparif

Natureparif a été créée en 2008 à l'initiative de la Région Île-de-France, soutenue par l'État. Association de loi 1901, elle regroupe également au sein de collèges distincts, disposant chacun d'un nombre égal de voix, les collectivités locales, les associations de protection de l'environnement, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les chambres consulaires et les fédérations, et les entreprises publiques et privées.



Agence régionale pour la nature et la biodiversité en Île-de-France, elle a pour missions de :

- Collecter les connaissances existantes relatives à la biodiversité francilienne, les mettre en réseau, identifier les priorités d'actions régionales.
- Évaluer l'état de la biodiversité et suivre son évolution.
- Identifier et diffuser les « bonnes pratiques » qui contribuent au respect du patrimoine naturel et à son développement (guide, fichiers d'expériences, ateliers, formations, outils pédagogiques, etc.).
- Favoriser les échanges entre les acteurs régionaux de l'environnement.

- Relayer et accompagner les actions locales ou régionales, les opérations expérimentales, les mesures prioritaires telles que la préservation et la restauration des continuités écologiques.
- Coopérer et échanger à l'international.
- Informer et sensibiliser le public aux enjeux liés à la préservation de la biodiversité par le biais de divers moyens de communication adaptés (site Internet, expositions, publications, conférences, colloques, etc.).

C'est une agence nouvelle dans sa conception, directement inspirée du Grenelle, et innovante également en tant qu'observatoire régional entièrement dédié à la nature.

→ @ www.natureparif.fr

L'Observatoire régional des déchets d'Île-de-France (Ordif)

L'Ordif est une association créée en 1992 par l'État et la Région Île-de-France qui regroupe près de 80 acteurs ou groupements d'acteurs franciliens du secteur

des déchets. Ils représentent l'État à travers ses organismes déconcentrés, la Région Île-de-France et ses structures associées, les conseils généraux, les établissements publics de coopération locale ayant une compétence dans la gestion des déchets, les opérateurs privés, les chambres consulaires et les associations de consommateurs et de protection de l'environnement.



Selon son objet statutaire, l'Ordif a pour mission de développer la connaissance, la diffusion d'informations et de favoriser les échanges entre les différents acteurs publics, associatifs et privés intervenant dans son champ de compétences. L'Observatoire constitue un outil d'analyse et de suivi permanent permettant d'élaborer des choix techniques notamment dans le cadre des politiques publiques. Dans ce but : il élabore des indicateurs, crée, développe, gère et met à jour une base de données susceptible d'être intégrée aux différents systèmes d'information géographique régionaux et nationaux.

Son site Internet constitue une plate-forme d'informations interactive permettant de faire état des actualités des acteurs du secteur des déchets. Via sa *newsletter* l'Ordif relaie également des actions et grands rendez-vous liés à la gestion des déchets.

→ @ www.ordif.com

